

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I. Rapports Locaux

- 1^o Nom de l'endroit où est
située l'Ecole? ~ ~ ~ ~ ~ Vinsternens devant sont
a Est-ce un bourg ou village, un ~ ~ ~ village
hameau, ou un lieu isolé? ~ ~ ~
b Est-ce une commune propre ~ ~ ~ et Commune proprement
ment dite? ou à quelle Commune dite
appartient-il? ~ ~ ~ ~ ~
c De quelle Paroisse? de quelle ~ ~ de même que Paroisse
Agence ressort-il? ~ ~ ~ ~ ~ avec son Agent.
d District ~ ~ ~ ~ ~ de Romont.
e Canton ~ ~ ~ ~ ~ de Fribourg.
- 2^o Eloignement des maisons appar- La maison de l'école est
tenantes au ressort de chaque située au centre du village,
Ecole. ~ ~ ~ ~ ~ à l'exception de deux
Il est déterminé par quart d'heure, hameaux dont l'un con-
par exemple on dira la circonférence tenant cinq maisons, à la
du premier quart d'heure contient vingt distance d'un quart d'heure
cinq maisons, celle du second treize, du lieu de l'école, et
celle du troisième quatre maisons) trois autres maisons, aussi
de la distance d'un quart
d'heure du dit lieu.
- 3^o Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au
ressort de chaque école. ~ ~

- a En indiquera l'éloignement de
chacun du lieu de l'école.
- b Le nombre des enfants de chaque
endroit qui la fréquentent?
10. l'éloignement des écoles voisines, jus-
qu'à une lieue en circonférence?
- a Leurs noms.
- b Leurs distances réciproques.

II.

Instruction.

5. Qu'enseigne-t-on dans chaque
école? Les principes de la lecture
et de l'écriture, le calcul
le chant, et la religion.
6. Ne tient-on l'école qu'en hiver? et
combien dure-t-elle? ordinairement deux mois
de vacances pendant la moisson;
mais le régent ne refuse au-
cun de ceux qui veulent la
fréquenter toute l'année.
7. Livres élémentaires, lesquels sont
en usage? Des alphabets imprimés à
Fribourg et d'autres livres
qu'on y apporte.
8. Préceptes et réglemens, comment
sont-ils observés? (Rituel) jusqu'à midi.
9. Durée de l'école chaque jour? Depuis huit heures et demie
jusqu'à midi.
10. Les enfans sont-ils distribués ou classés? Non, mais on le souhaiterait.

III.

Relations Personnelles.

11. Instituteurs.
- a Qui a établi jusques ici le Régent? La commune à la pluralité
des suffrages, et l'instituteur
devant être muni d'une
patente de l'Evêque?
- b D'où est-il? De Corniat, district de
Grugyères.
- c Son nom. Pierre-Joseph Andrey.
- d Son âge. Quarante quatre ans.
- e sa famille, combien d'enfants a-t-il? sa femme, et une fille.

8. Depuis combien de temps est-il instituteur? huit ans.

9. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit
sa vocation précédente? à Corniat son endroit natal,
où il a exercé la régence
pendant l'espace de trente
cinq ans, sans intervalle.

12. Ecolier, combien d'enfans fréquentent l'école?

a En hiver, 3 soit garçons ou filles.

b En été,

quarante huit, tant garçons
que filles.

IV.

Rapports Economiques.

13. Biens & fonds de chaque école. une maison avec un jardin
contigu.
- a L'opede telle de pareil fonds?
- b Quelle en est la valeur? Estimée Cent quatre vingt
et sept livres dix sols.
- c Source des revenus? (des seuls fonds que l'école
propède)
- d Les biens de l'école sont-ils réunis à
ceux de l'Eglise ou des pauvres?
14. Prix de l'école; paye-t-on pour y
être admis, combien? Chaque enfant qui fréquente l'école
paye une livre et quinze sols, qu'il
livre au Gouverneur de la paroisse,
depuis l'âge de 7 ans jusqu'à 14, et le dit
Gouverneur raporte le montant de cette
somme achève de payer la pension
du Régent.
15. Bâtiment de l'école
- a Quel en est l'état, est-il neuf ou
vieux, ou délabré? Le bâtiment de l'école, une
vieille maison qui n'a qu'une
chambre spacieuse, mais bien
délabrée, et une cuisine.
- b N'y a-t-il qu'une chambre pour l'é-
cole? dans quel bâtiment?
- c Au défaut d'endroit public destiné à
l'école, l'instituteur l'oue-t-il, rent
être la maison, et à quel prix?
- d Qui est chargé de la maintenance
de l'endroit où se fait l'école? La commune
16. Pension de l'instituteur ou maître d'école? Cent et vingt livres, et son
affoyage de bois à brûler, et de
voiture au près de la maison
et sur cette somme le Régent doit
encore répondre son officier et
servir à l'Eglise.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a Dixmes, censés foncières & autres
droits féodaux abolis? ~ ~ ~
- b ou des sommes assignées & payées
à l'école? ~ ~ ~
- c fondations? ~ ~ ~ L'école n'a aucune fondation
- d Caisse communale ~ ~ ~ ni redevance quelconque
- e Biens d'église ~ ~ ~
- f De l'argent payé par les pères de
famille & placé avec profit? ~
- g De biens-fonds? ~ ~ ~
- h Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques

- 1^o Les réponses à ces questions pourront
être augmentées de notes & de toutes les
observations qu'on voudra y joindre.
- 2^o Chaque instituteur écrira ses réponses
à double il remettra incessamment l'une
des copies à l'agent qui l'enverra au
Sous-préfet, celui-ci au Préfet National,
par l'organe duquel elle parviendra au
Ministre des arts & sciences, la seconde
Copie sera remise à l'inspecteur des écoles.
- 3^o Tous & un chacun sont priés d'accélérer
autant que possible la réponse à ces ques-
tions, & l'envoi des réponses.